

Rapport 2024

Loi Énergie – Climat

Article 29

2025



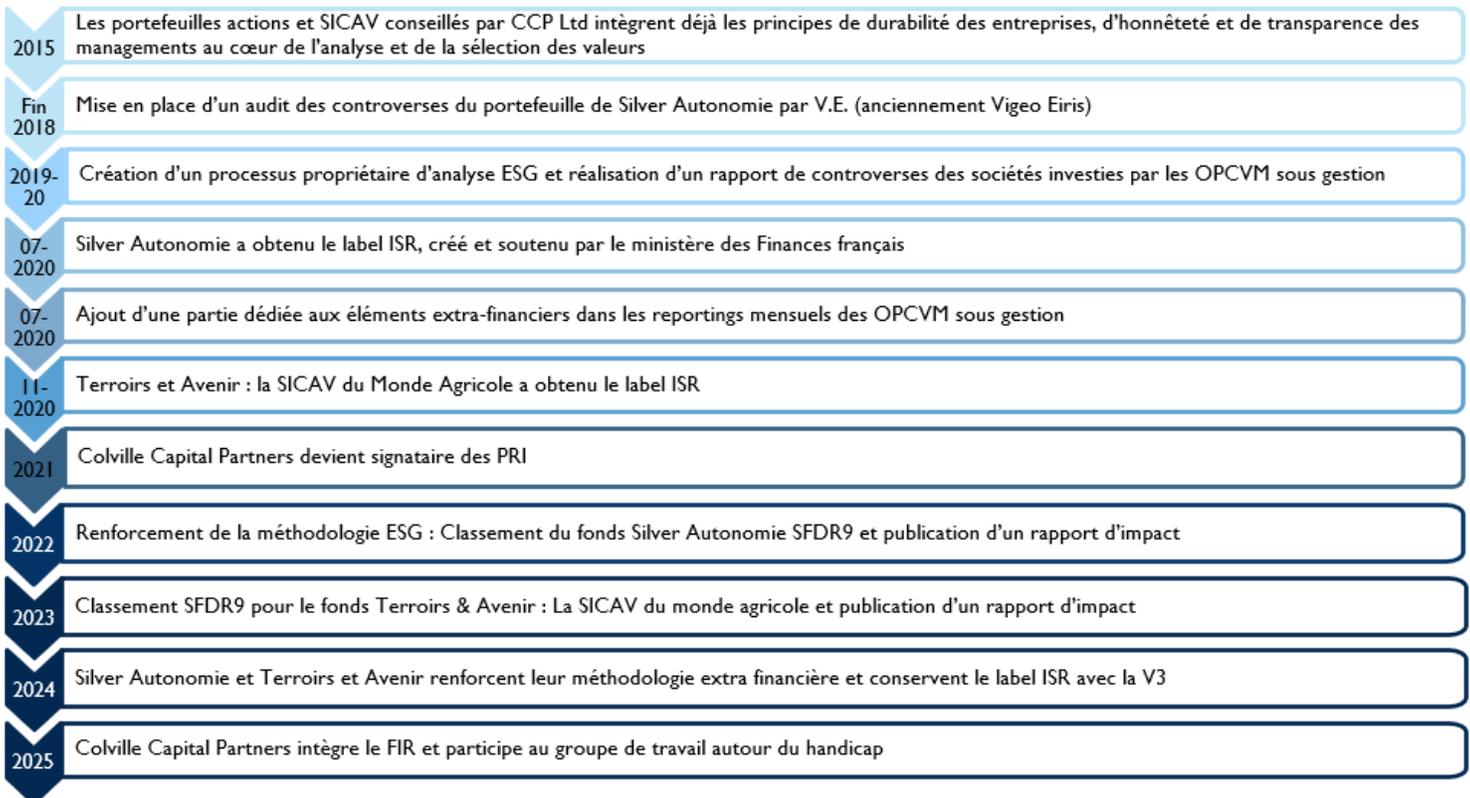
Table des matières

I.	La démarche ESG de Colville sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	3
A.	Résumé de la démarche.....	3
1.	Historique de la démarche ESG de Colville.....	3
2.	La méthodologie d'investissement Colville	4
3.	Politique d'exclusion sectorielle et normative	5
4.	Des thématiques d'investissement durables.....	6
5.	L'analyse extra-financière, la notation et l'exclusion.....	7
6.	L'analyse des controverses	12
7.	Le dialogue avec les entreprises	13
8.	Le vote aux assemblées générales.....	15
B.	Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement	16
C.	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci	18
II.	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)	20
III.	Annexes	21

I. La démarche ESG de Colville sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

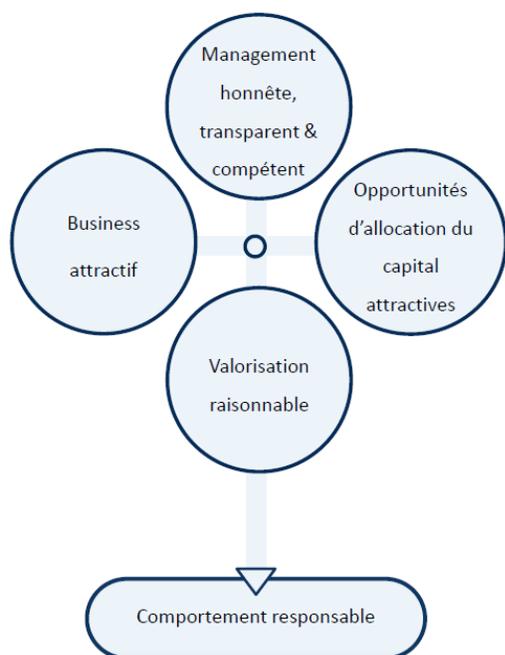
A. Résumé de la démarche

I. Historique de la démarche ESG de Colville



2. La méthodologie d'investissement Colville

Les piliers d'investissement de la méthodologie Colville :



Business attractif

- ✓ Position compétitive durablement avantageuse illustrée par une forte rentabilité
- ✓ Un ou plusieurs avantages comparatifs :
 - Actifs immatériels : effet de réseau, marque, réputation, brevet, économies d'échelle
 - Actifs tangibles : infrastructure et/ou actifs immobiliers
 - Avantages structurels en termes de coûts
- ✓ Faible risque de substitution et de disruption technologique
- ✓ Activité récurrente et prévisible
- ✓ Résilience prouvée face aux chocs macroéconomiques

Management honnête, transparent & compétent

- ✓ Transparence et éthique professionnelle incontestables
- ✓ Culture valorisant le respect de l'entreprise et son succès sur le long terme
- ✓ Culture orientée vers la satisfaction client
- ✓ Prise en compte de toutes les parties prenantes
- ✓ Alignement d'intérêts avec les actionnaires minoritaires
- ✓ Capacité à identifier et à mener à bien des opportunités de croissance profitables
- ✓ Rationalité du management pour redistribuer du capital excédentaire aux investisseurs

Opportunités d'allocation du capital attractives

- ✓ Présence d'opportunités de croissance pour l'entreprise sur son marché cœur
- ✓ Lancement des nouveaux produits et services à fort potentiel
- ✓ Opportunités d'acquisitions largement créatrices de valeur

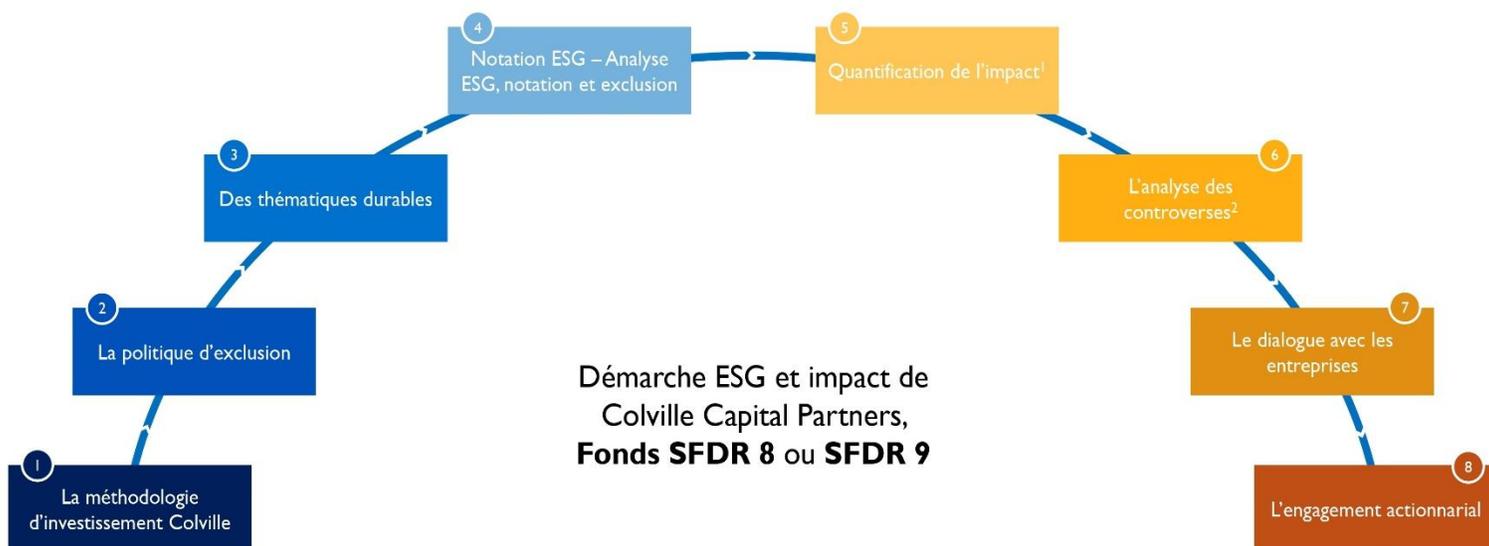
Valorisation raisonnable

- ✓ Retour visé entre 10% et 15% par an sur le moyen terme
- ✓ Focus sur la capacité à générer des Free Cash Flow à horizon 5 ans et 10 ans

Comportement responsable

- ✓ Prises dans leur ensemble, les entreprises du portefeuille ont intégré l'importance des principaux enjeux du développement durable : réchauffement climatique, biodiversité, transition énergétique, préservation de la santé...
- ✓ Chaque entreprise a un programme d'actions destiné à répondre aux enjeux d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG).

Notre démarche d'investisseur responsable se fonde sur 8 piliers :



¹ Cette étape se rapporte aux fonds de l'article 9 de la réglementation SFDR (Silver Autonomie et Terroirs & Avenir : la SICAV du monde agricole).

² Cette étape se rapporte aux fonds labélisés ISR : Silver Autonomie et Terroirs & Avenir : la SICAV du monde agricole.

3. Politique d'exclusion sectorielle et normative

En matière d'exclusion normative et sectorielle, Colville Capital Partners a adopté pour l'ensemble de ses fonds, une politique d'exclusion visant à éliminer les entreprises :

- Qui sont impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques),
- Qui sont exposées à l'extraction, l'exploitation, l'exploration, le raffinage de charbon thermique :
 - o Avec un seuil à 5% du chiffre d'affaires,
 - o Et/ou développant de nouveaux projets d'extraction, d'exploitation, d'exploration, de raffinage de charbon thermique, ou de fourniture de produits ou services spécifiquement conçus pour ces activités,
- Qui sont exposées à la production de combustibles fossiles liquides ou gazeux provenant de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels :
 - o Avec un seuil à 5% de la production totale,
 - o Et/ou développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels,
- Dont l'activité principale est la production d'électricité, et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris,
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de la production de tabac,
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur des jeux d'argent,
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de la pornographie,
- Ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, une violation d'au moins un des principes est suffisant pour déclencher l'exclusion,
- Dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

Et à exclure les obligations souveraines émises par des pays et territoires qui figurent sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, qui figurent sur les listes grise et noire du Groupe d'action financière (GAFI), et dont la dernière version de l'indice de perception de la corruption (IPC) publié par Transparency international est strictement inférieure à 40/100.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter dans son intégralité notre [Politique d'exclusions](#).

4. Des thématiques d'investissement durables

Les fonds gérés par Colville Capital Partners ont inscrit dans leur ADN des thèmes durables répondant à des enjeux sociaux et sociétaux :

Nom du fonds	Thème d'investissement	Approche ESG	Certification/Label
Silver Autonomie	La santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors. Chaque valeur en portefeuille doit permettre une réelle amélioration de qualité de vie pour les personnes âgées et leur permettre de mieux vivre de manière autonome.	Sélectivité	SFDR 9 
Terroirs et Avenir	Accompagnement des agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain. Chaque valeur en portefeuille doit permettre une réelle amélioration des conditions de travail et/ou des conditions de vie des acteurs du monde agricole.	Sélectivité	SFDR 9 
Colville Générations	Thématiques et entreprises intergénérationnelles. Chaque valeur en portefeuille doit répondre à des problématiques dont les enjeux se déclinent sur des horizons pluri-générationnels.	Sélectivité	SFDR 8

Les OPCVM Silver Autonomie et Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole, gérés par Colville Capital Partners sont classés Article 9 de la réglementation SFDR¹, respectivement depuis le 20 juillet 2022 et le 30 mai 2023. Nous avons mis en place des rapports de KPI's afin de mesurer l'impact quantitatif et qualitatif de ces fonds sur leurs thématiques respectives.

¹ Voir Annexe I - Lexique

5. L'analyse extra-financière, la notation et l'exclusion

100% des encours gérés par Colville Capital Partners intègrent un processus d'analyse et de notation extra-financière.

Pour les fonds SFDR 9 :

	Silver Autonomie ¹	Terroirs & Avenir ²
Analyse ESG	E	
	<ul style="list-style-type: none"> Score d'émissions carbone Performance relative des émissions carbone Efforts dans l'utilisation des sources d'énergie propre Gestion de l'eau 	
	S	
Analyse ESG	<ul style="list-style-type: none"> Gestion du travail Part de femmes dans les postes de direction Performance en matière de sécurité au travail Plan de formation des talents 	
	G	
	<ul style="list-style-type: none"> Ethique des affaires Indépendance du conseil d'administration Part de femmes au conseil d'administration 	
Analyse d'impact	QUALITATIVE	
	Analyse de l'impact positif de chaque entreprise sur la santé, l'autonomie, et le maintien à domicile des seniors.	Analyse de l'impact positif de chaque entreprise sur les conditions de vie et de travail des agriculteurs et leurs familles.
	QUANTITATIVE	
	<ul style="list-style-type: none"> % du CA dans le secteur de la santé > 30% (BtoB), Au moins un produit en lien avec le thème du fonds est utilisé par un million de personnes ou plus, Offre de produits et services de l'entreprise inclut au moins trois produits en lien avec le thème du fonds (ou un seul produit ou service si celui-ci est jugé essentiel) (BtoB), La stratégie de l'entreprise intègre la problématique du vieillissement de la population, % du CA dans le secteur de la santé > 30% (BtoC), Part de marché de plus de 10% auprès des entreprises présentes dans les secteurs de la santé ou des biotechnologies, Offre de produits et services de l'entreprise inclut au moins trois produits en lien avec le thème du fonds (ou un seul produit ou service si celui-ci est jugé essentiel) (BtoC), L'entreprise dispose d'un véhicule d'investissement d'a minima 1 Md€ d'encours dédiés au financement d'entreprises de santé (biotech, pharma, medtech) (BtoB). 	<ul style="list-style-type: none"> % CA dans le secteur agricole > 30% ou chiffre d'affaires dans le secteur agricole > €100M euros (BtoB), Part de marché de plus de 10% auprès d'un secteur en lien avec l'agriculture, Offre de produits ou services qui améliorent les conditions de travail des agriculteurs et/ou améliore la viabilité des exploitations agricoles (3 produits ou 1 essentiel) (BtoB), Stratégie qui intègre l'amélioration de l'agriculture : plus durable et respectant les conditions de vie et de travail des agriculteurs, % du CA dans l'agriculture (y compris vins et spiritueux) > 30% ou chiffre d'affaires dans l'agriculture (y compris vins et spiritueux) > 100M euros (BtoC), Offre de produits ou services améliorant les conditions de vies des personnes vivant en zone rurale (3 produits ou 1 essentiel) (BtoC), Stratégie qui intègre l'amélioration de l'agriculture : plus durable et respectant les conditions de vie des personnes vivant en zone rurale.
	DNSH	
<p>Environnement : Émissions de gaz à effet de serre (GES), Empreinte carbone, Intensité carbone, Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles, Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur le secteur à fort impact climatique, Consommation d'eau, Ratio de déchets dangereux.</p> <p>Social : Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les sexes.</p> <p>Gouvernance : Mixité au sein du conseil d'administration, Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques).</p>		

¹ Critères en application depuis le 20 juillet 2022 et le passage en SFDR 9 de Silver Autonomie

² Critères en application depuis le 30 mai 2023 et le passage en SFDR 9 de Terroirs et Avenir

Pour les fonds SFDR 8 :

Colville Générations

Analyse ESG	E	<ul style="list-style-type: none">▪ Existence d'un plan de réduction des émissions de CO2 et/ou des actions mises en place pour réduire les émissions de CO2▪ Capacité de l'entreprise à agir en faveur du recyclage direct et indirect et/ou de la biodiversité
	S	<ul style="list-style-type: none">▪ Initiatives en faveur de l'intégration des femmes▪ Existence d'initiatives en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap▪ Initiatives en faveur de l'intégration des minorités▪ Initiatives ayant un impact positif sur les communautés locales
	G	<ul style="list-style-type: none">▪ Indépendance du conseil d'administration▪ Part de femmes au conseil d'administration

Pour le fonds Silver Autonomie, l'équipe ESG de Colville Capital Partners réalise une évaluation ESG et une évaluation d'impact à travers une méthodologie propriétaire reposant sur des données publiques et du fournisseur externe MSCI.

1- Une analyse ESG

L'équipe de gestion réalise pour l'ensemble des sociétés composant l'univers d'investissement, une analyse ESG. En attribuant une note ESG en se basant sur 11 critères. Cette note est comprise entre 0 (la pire) et 10 (la meilleur).

- E : le score d'émission carbone, le niveau d'émission carbone, les efforts pour s'approvisionner en énergies renouvelables, la gestion de l'eau.
- S : le bien-être des employés, le taux de féminisation du top management, la performance en matière de sécurité au travail, l'existence d'un plan de développement des talents.
- G : le score éthique, le taux d'indépendance du conseil d'administration, le taux de féminisation du conseil d'administration.

2 - Une analyse d'impact

Colville Capital Partners a identifié que la thématique de Silver Autonomie sur la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors pouvait se séparer en deux sous-thématiques d'impact :

- Les besoins fondamentaux
 - o Les seniors prennent en charge leur santé en adressant les maladies liées au vieillissement par la prévention, les diagnostics et les soins.
 - o Les seniors réduisent leur dépendance en adaptant l'environnement de leur domicile.
 - o Les seniors restent autonomes, grâce à l'utilisation de prothèses et la pratique de la chirurgie.
- Le bien-être
 - o Les seniors prennent en charge leur santé et favorisent leur bien-être par la consommation de produits de parapharmacie.

Chaque entreprise de l'univers est évaluée qualitativement et quantitativement sur son impact sur la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors. De cette analyse résulte un score sur 10 points.

- Analyse qualitative : L'équipe de Colville Capital Partners analyse pour chaque entreprise de l'univers l'impact positif des entreprises sur les sous-thématiques « Besoins fondamentaux » et « Bien-être ». Toute entreprise démontrant a minima une contribution positive sur une de ces deux sous-thématiques obtient la note de 5 points.
- Analyse quantitative : L'équipe de Colville Capital Partners analyse huit critères, qui sont détaillés en page 7 de ce document. Toute entreprise répondant a minima à 1 des 8 critères obtient une note de 5 points.
- DNSH : Afin de s'assurer que l'impact positif d'une entreprise sur le thème de la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors ne se fait pas au détriment des considérations environnementales, sociales et/ou de gouvernance, Colville Capital Partners mène une analyse sur les 14 PAI obligatoires, détaillés en page 7. Une contribution négative sur l'un des PAI engendre un malus sur la note d'impact. Le malus maximal qu'une entreprise peut avoir est de 5 points.

3 - Score final

Le score final correspond à la moyenne de la note ESG et la note d'impact. Les entreprises n'ayant pas d'impact positif sur le thème du fonds et les 25% d'entreprises présentant les notes ESG les plus faibles de l'univers d'investissement sont exclues de l'univers investissable.

Pour plus d'informations sur le système de notation, veuillez consulter le [rapport SFDR 9 de Silver Autonomie](#).

Pour le fonds Terroirs & Avenir, l'équipe ESG de Colville Capital Partners réalise une évaluation ESG et d'impact à travers une méthodologie propriétaire reposant sur des données publiques et du fournisseur externe MSCI.

1- Une analyse ESG

L'équipe de gestion réalise pour l'ensemble des sociétés composant l'univers d'investissement, une analyse ESG. En attribuant une note ESG en se basant sur 11 critères. Cette note est comprise entre 0 (la pire) et 10 (la meilleur).

- E : le score d'émission carbone, le niveau d'émission carbone, les efforts pour s'approvisionner en énergies renouvelables, la gestion de l'eau.
- S : le bien-être des employés, le taux de féminisation du top management, la performance en matière de sécurité au travail, l'existence d'un plan de développement des talents.
- G : le score éthique, le taux d'indépendance du conseil d'administration, le taux de féminisation du conseil d'administration.

2 - Une analyse d'impact social

Colville Capital Partners a identifié que la thématique sociale de Terroirs et Avenir pouvait se séparer en trois sous-thématiques d'impact :

- Améliorer les conditions de vie des travailleurs du monde agricole et de leur famille,
- Améliorer les conditions de travail des travailleurs du monde agricole (agriculteurs et employés agricoles),
- Assurer la viabilité des exploitations agricoles.

Chaque entreprise de l'univers est évaluée qualitativement et quantitativement sur son impact à accompagner les agriculteurs et leur famille dans le monde de demain. De cette analyse résulte un score sur 10 points.

- Analyse qualitative : l'équipe de Colville Capital Partners analyse pour chaque entreprise de l'univers l'impact positif des entreprises à l'une des trois sous-thématiques. Toute entreprise démontrant a minima une contribution positive sur une de ces trois sous-thématiques obtient la note de 5 points.
- Analyse quantitative : l'équipe de Colville Capital Partners analyse sept critères qui sont détaillés page 7 de ce document. Toute entreprise répondant a minima à 1 des 7 critères obtient une note de 5 points.
- DNSH : Afin de s'assurer que l'impact positif d'une entreprise sur le thème de de l'accompagnement des agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain ne se fait pas au détriment des considérations environnementales, sociales et/ou de gouvernance, Colville Capital Partners mène une analyse sur les 14 PAI obligatoires, détaillés en page 7 de ce document. Une contribution négative sur l'un des PAI engendre un malus sur la note d'impact. Le malus maximal qu'une entreprise peut avoir est de 5 points.

3 - Score final

Le score final correspond à la moyenne de la note ESG et la note d'impact. Les entreprises n'ayant pas d'impact positif sur le thème du fonds et les 25% d'entreprises présentant les notes ESG les plus faibles de l'univers d'investissement sont exclues de l'univers investissable.

Pour plus d'informations, sur le système de notation, veuillez consulter le [rapport SFDR 9 de Terroirs et Avenir : La SICAV du Monde Agricole](#).

Pour Colville Générations, l'équipe ESG de Colville Capital Partners mène une évaluation ESG à travers une méthodologie propriétaire reposant sur 8 critères :

- Environnement :
 - o Existence d'un plan de réduction de Co2 et/ou des gaz à effet de serre,
 - o Existence d'initiatives en faveur du recyclage direct et indirect et/ou de la biodiversité.
- Social :
 - o Existence d'initiatives en faveur des femmes dans l'entreprise,
 - o Existence d'initiatives en faveur de l'intégration des handicapés,
 - o Existence d'initiatives en faveur de l'inclusion des minorités,
 - o Existence d'initiatives en faveur des communautés locales.
- Gouvernance :
 - o Pourcentage de membres indépendants aux conseils d'administration,
 - o Féminisation du conseil d'administration.

Une note sur 3 points résulte de l'analyse de ces critères.

À cette note s'ajoutent trois bonus éventuels visant à éliminer les distorsions pouvant naître de la diversité des entreprises présentes dans l'univers d'investissement :

1. L'équipe de gestion estime que les sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros ont généralement des capacités plus restreintes que les grandes capitalisations pour communiquer sur leurs initiatives ESG et attribue un bonus de 0,5 point à ces entreprises dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros (la note finale ne pouvant excéder 3).
2. Afin d'éviter les biais sectoriels, les sociétés des quatre secteurs GICS (Global Industry Classification Standard) ayant l'intensité carbone la plus faible bénéficient également d'un bonus de 0,5 point (la note finale ne pouvant excéder 3).
3. L'équipe de gestion estime que les entreprises ayant obtenu les certifications B Corp ou Public Benefit Corporation¹ se distinguent par leur rôle majeur en matière d'engagement ESG et leur attribue un bonus de 1 point (la note finale ne pouvant excéder 3).

Un score ESG sur 3 points en résulte pour chaque entreprise de l'univers. A l'issue de la notation de l'univers d'investissement, une exclusion est établie pour les 20% de valeurs ayant le score le plus faible.

¹ Voir Annexe I - Lexique

6. L'analyse des controverses

Toutes les entreprises présentes dans les fonds labélisés ISR font l'objet d'un suivi rigoureux en matière de controverses.

Chaque controverse est examinée avec une grande attention. L'objectif est d'évaluer la gravité de la controverse, son ampleur, et d'en mesurer l'impact potentiel sur nos fonds.

Les controverses sont traitées selon une méthodologie clairement définie dans notre [politique de prévention et de vérification des controverses](#) et prévoit une classification en trois niveaux de gravité : « faible, modérée ou sévère », permettant ainsi d'adapter le niveau d'attention et d'analyse requis.



L'exemple ci-dessous illustre notre approche et porte sur la société Eurofins :

Eurofins	
Etape 1 : Indentification de la controverse	
Fonds concernés	Silver Autonomie et Terroirs & Avenir
Nature de la controverse	Gouvernance
Controverse	En juin 2024, un rapport publié par Muddy Waters sur Eurofins sous-tendait que l'entreprise avait agi à plusieurs reprises en faveur des intérêts de son actionnaire principal Gilles Martin au détriment des actionnaires minoritaires. Sur le plan de l'immobilier, selon Muddy Waters, Eurofins aurait à plusieurs reprises acheté des entreprises en les survalorisant afin que la famille Martin puisse simultanément acheter l'immobilier à bon compte puis le relouer cher à l'entreprise.
Source	Médias, articles de presse
Etape 2 : Analyse et prise de décision	
Niveau de gravité	Sévère
Analyse	Colville a pu entendre les explications de la société, notamment lors d'une conférence Goldman Sachs le 25 juin 2024. La complexité du groupe, les nombreuses controverses passées, une certaine opacité dans les reportings et les désalignements d'intérêt notamment concernant l'immobilier demeurent. Par souci de gestion du risque, Colville a préféré vendre sa position dans Eurofins et réallouer les fonds sur les autres valeurs du portefeuille.
Prise de décision	Vente du titre dans les 12 mois
Niveau de gravité à la suite du comité	N/A
Controverse clôturée	Oui

Pour plus d'information, veuillez consulter notre [politique de prévention et de vérification des controverses](#).

7. Le dialogue avec les entreprises

Le dialogue est au cœur de l'approche ESG de Colville Capital Partners : il constitue un levier central pour inciter les entreprises en portefeuille à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance.

Notre équipe peut être amenée à engager un dialogue avec l'ensemble des entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds Silver Autonomie, Terroirs & Avenir et Colville Générations. Avec l'entrée en vigueur de la version 3 du label ISR, nous avons formalisé une politique d'engagement applicable à nos fonds labellisés. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [politique d'engagement](#).

Ce dialogue est mené directement par les gérants de portefeuille, épaulés par l'équipe ESG, via plusieurs canaux : échanges bilatéraux avec le management, participation aux assemblées générales, visites de site ou conférences sectorielles.

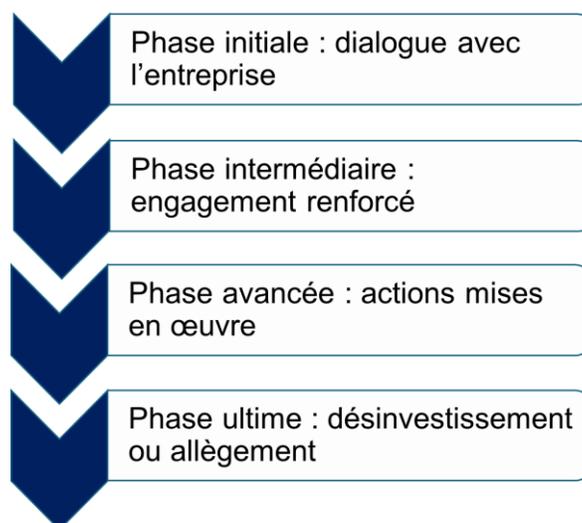
Nous intervenons selon quatre axes principaux :

- **Phase de pré-investissement** : lors des due diligences, nous interrogeons les entreprises sur leurs pratiques ESG.
- **Réaction à un événement** : en cas de controverse (sociale, environnementale ou éthique), nous cherchons à comprendre les réponses apportées par l'entreprise.
- **Partage de nos analyses** : de manière proactive, CCP peut entrer en relation avec une entreprise pour discuter de bonnes pratiques ou partager des recommandations sur des thématiques stratégiques et ESG spécifiques au secteur.
- **Engagement thématique** : nous approfondissons les sujets liés aux orientations de nos fonds (santé et autonomie des seniors, conditions de travail dans le monde agricole, enjeux intergénérationnels, etc.).

Le dialogue s'articule ensuite en quatre étapes distinctes :

- **Etape 1** : Identifier les enjeux pertinents pour engager un dialogue.
- **Etape 2** : Analyse approfondie.
- **Etape 3** : Dialogue avec l'entreprise.
- **Etape 4** : Prendre des mesures le cas échéant.

En l'absence de progrès satisfaisants, CCP applique un processus d'escalade progressif, en quatre phases :



Exemple : Cas Air Liquide



Thème : Méthanisation et valorisation des déchets agricoles

- Classification de l'échange**
- Phase de préinvestissement
 - Engagement thématique
 - Réaction à des événements
 - Partage de nos analyses

- Sujet**
- Environnemental
 - Social
 - Gouvernance
 - Droits de l'homme

Période Janvier 2024

Sujet	Nombre d'échanges	Analyse et déroulé	Résultat et/ou actions mises en œuvre
Comprendre le rôle d'Air Liquide et nos interrogations concernant le biogaz, la méthanisation et la valorisation des déchets agricoles.	<p>Un échange :</p> <p>Janvier 2024 : Echange par mail avec les équipes de Relations Investisseurs au sujet de la méthanisation.</p>	<p>Dans le cadre de notre investissement dans Terroirs & Avenir, nous nous sommes intéressés au rôle d'Air Liquide dans la filière de la méthanisation et de la valorisation des déchets agricoles.</p> <p>Selon une étude des Chambres d'agriculture, la moitié des sites de méthanisation en France sont détenus par des agriculteurs et 90% du gisement de biomasse méthanisable est d'origine agricole.</p> <p>Air Liquide nous a indiqué qu'il achète le biogaz et le purifie pour qu'il puisse être injecté dans le réseau de gaz naturel. En l'absence de réseau, le Groupe le liquéfie pour en faciliter le transport. Le biométhane est directement vendu par Air Liquide, ce qui décharge les agriculteurs de toutes les formalités administratives, commerciales et réglementaires. En fonction de la qualité du Biogaz, Air Liquide garantit un prix d'achat ce qui permet aux agriculteurs de se prémunir des risques techniques et financiers liés à la vente.</p> <p>Air Liquide possède plus de 20 unités de production de biométhane dans le monde.</p> <p>Air Liquide nous a apporté des éclaircissements détaillés sur leurs actions actuelles, mettant en avant leurs solutions technologiques et leur volonté de contribuer activement au développement des filières de biogaz et de méthanisation.</p>	<p>À la suite de cet échange, Colville a pu confirmer l'engagement d'Air Liquide dans le domaine du biogaz et de la méthanisation.</p> <p>Les informations recueillies ont été intégrées dans l'analyse interne de Colville pour évaluer la position de l'entreprise.</p>

Pour plus d'information, veuillez consulter notre [rapport d'engagement](#).

8. Le vote aux assemblées générales

Jusqu'en juillet 2020, la politique de vote de Colville Capital Partners était de participer aux votes des assemblées générales des sociétés émettrices françaises dans lesquelles elle détenait, via l'ensemble des OPC qu'elle gère, au moins 1 % des titres de même catégorie ou des droits de vote. Dans les faits, ce seuil conduisait à ne voter à aucune assemblée générale. Afin de matérialiser sa démarche d'investisseur responsable, CCP a décidé de changer sa politique de vote en 2020.

Désormais la société vise une participation à 100 % aux assemblées générales des entreprises détenues en portefeuille par ses fonds.

Pour ce faire, nous avons établi un partenariat avec Institutional Shareholder Services (ISS), acteur de référence dans le domaine du proxy voting¹. Pour nos trois fonds, nous avons retenu la politique de vote « SRI ». Cette politique vise notamment à mettre en avant les enjeux suivants :

- **Sociaux** : votes portant notamment sur la diversité, l'égalité, les conditions de travail, le respect des droits humains, la santé et la sécurité des salariés, l'intégrité politique ou encore le développement économique.
- **Environnementaux** : votes relatifs aux enjeux climatiques (réduction des émissions de CO₂, stratégies d'adaptation), à la gestion durable des ressources et à la préservation de la biodiversité.
- **Gouvernance** : votes visant l'indépendance des conseils d'administration, la transparence des rémunérations des dirigeants, l'intégrité des auditeurs.
- **Financiers** : votes concernant la modification des statuts, l'approbation des comptes ou encore les droits des actionnaires.

Un rapport de vote annuel est publié afin d'assurer une transparence complète sur les votes exercés au niveau de chaque fonds et de la société, pour l'année écoulée.

Pour plus d'information, veuillez consulter la [politique de vote](#) et le [rapport de vote](#).

¹ Voir Annexe I - Lexique

B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Plusieurs documents sont mis à disposition de nos investisseurs afin de décrire les engagements ESG de Colville Capital Partners.

Tout d'abord, nous publions annuellement un rapport d'engagement afin de rendre compte des actions et initiatives menées par la société de gestion au cours de l'année.

Nous publions également un rapport de vote, qui présente l'ensemble des votes exprimés par Colville Capital Partners lors des assemblées générales des sociétés en portefeuille des fonds Silver Autonomie, Terroirs et Avenir : la SICAV du monde agricole, et Colville Générations.

Par ailleurs, dans le cadre du label ISR, nous publions chaque année un rapport de suivi des performances ESG. Ce rapport permet de suivre l'évolution, d'une année sur l'autre, de deux indicateurs clés, en comparant les performances des fonds labellisés ISR à celles de leurs univers d'investissement respectifs. Sur ces indicateurs, les fonds s'engagent à surperformer leur univers de référence :

- L'empreinte carbone du portefeuille (tCO₂e par million d'euros investi),
- Un indicateur propriétaire mesurant l'impact des entreprises en portefeuille au regard de l'objectif durable spécifique à chaque fonds.

En outre, Colville Capital Partners a mis en place, pour ses fonds labélisés, un rapport annuel de suivi des controverses.

Pour nos fonds relevant de l'article 9 SFDR - Silver Autonomie et Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole - nous publions également annuellement un rapport SFDR 9. Il décrit notamment notre méthodologie extra-financière, la notation du portefeuille concerné, la mesure de l'impact des entreprises qui le composent et le suivi des performances extra-financières. Ce rapport est consultable sur notre site internet :

- [Rapport SFDR 9 – Silver Autonomie](#)
- [Rapport SFDR 9 – Terroirs & Avenir](#)

Dans le cadre du règlement SFDR, nous publions les annexes précontractuelles présentant les engagements en matière de durabilité pris dans le cadre de la gestion de nos OPCVM et les annexes périodiques rendant compte du suivi de ces engagements.

Enfin, le commentaire de gestion mensuel des fonds inclut une partie extra-financière. L'équipe de gestion y expose l'actualité des entreprises en portefeuilles, dans les domaines environnementaux, sociaux et relative à la gouvernance. Elle y développe également les éventuelles controverses dont les entreprises font l'objet et les actions vertueuses menées.

Impact ESG

Saint-Gobain a investi dans le ciment bas carbone.

La production de ciment représente actuellement environ 8% des émissions annuelles de CO₂⁽¹⁾. C'est pourquoi, en mars, Saint-Gobain a marqué son engagement en faveur du développement durable en participant à la levée de fonds de Fortera, une start-up innovante dans le secteur du ciment. Fortera se distingue par sa technologie révolutionnaire, qui permet de produire un ciment bas carbone, en intégrant le recyclage du CO₂ directement dans son processus de fabrication. Ce procédé novateur réduit non seulement significativement les émissions de gaz à effet de serre habituellement associées à la production de ciment, mais ouvre également de nouvelles perspectives pour l'industrie de la construction vers une empreinte écologique réduite.



Siemens Healthineers lutte contre le cancer dans les pays défavorisés.

La survie des patients atteints d'un cancer est de plus de 80% dans les pays aux revenus élevés et de moins de 30% dans les pays à faibles revenus⁽²⁾. Siemens Healthineers et City Cancer Challenge, une association suisse, ont étendu leur partenariat pour améliorer le diagnostic et le traitement du cancer dans les pays aux revenus les plus faibles. Siemens Healthineers investira 5 millions de francs suisses sur cinq ans pour améliorer l'accès aux soins anticancéreux et apportera son expertise technologique pour améliorer la qualité des soins.

(1) Communiqué de presse Saint Gobain, 14/03/24 (2) Rapport Oxfam America publié le 11 mai 2023.

Ce document, élaboré par la société de gestion et à caractère commercial, a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds et ne constitue pas une offre de conseil ou d'achat. Préalablement à toute souscription, il convient de se reporter aux documents d'information légaux (prospectus, rapports annuels et DICI) que vous pouvez obtenir gratuitement auprès de la société de gestion. Ce fonds présente un risque de perte en capital. La liste exhaustive des risques est présente dans le prospectus. Les chiffres cités ci-dessus ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne préjugent pas de celles à venir.

Colville Capital Partners France au capital de 150,000€ – 71 boulevard Raspail – 75006 Paris – 813 488 905 R.C.S. PARIS. Agrément AMF n° GP 19000026

Exemple issu du rapport de gestion mensuel de décembre 2024 de Silver Autonomie.

C. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci



La démarche ESG de Colville Capital Partners est construite dans une dynamique de constante amélioration. Silver Autonomie a été labellisé ISR en juillet 2020 et Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole, en novembre 2020. Ce label vise à identifier les fonds souhaitant concilier « performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d’activité ».

De surcroît, nous sommes devenus signataires des PRI, en décembre 2021. Les PRI regroupent plus de 4 000 investisseurs répartis dans plus de 60 pays qui souhaitent promouvoir un système financier mondial durable. Cette démarche, soutenue par les Nations Unies, engage les investisseurs à suivre 6 principes :



- 1** Prendre en compte des problématiques ESG dans les processus d’analyse et de décision.
- 2** Être un investisseur actif en matière d’ESG (dialogue et vote).
- 3** Exiger un meilleur reporting extra-financier des sociétés en portefeuille.
- 4** Promouvoir l’acceptation et l’application des Principes auprès des acteurs de la gestion d’actifs.
- 5** Collaborer avec les autres signataires pour améliorer l’application des Principes.
- 6** Rendre compte à travers un rapport annuel des progrès dans l’application des Principes.

Depuis novembre 2022, Silver Autonomie est éligible à l’initiative TIBI qui vise à promouvoir et financer le développement des entreprises technologiques.

Enfin en février 2025, Colville Capital Partners a rejoint le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), association multi parties prenantes qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques. Nous participons à un groupe de travail dédié au handicap en entreprise, afin de promouvoir une inclusion plus large au sein des organisations.

II. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Depuis juillet 2022, Silver Autonomie relève de l'article 9 de la réglementation SFDR. Terroirs & Avenir était classé Article 8 SFDR au 30 décembre 2022 et est passé Article 9 le 30 mai 2023. Une annexe précontractuelle a été ajoutée au DIC - Prospectus de chacun de nos fonds. Un rapport périodique SFDR a été ajouté aux rapports annuels.

Au 31 décembre 2024, nous avons un total d'encours Article 9 SFDR, de 391 M€ :

Produits articles 8/9	Nb	AUM (M€)	% Total AUM
SFDR - Art 8	1	50	11%
SFDR - Art 9	2	391	89%
Total	3	441	100%

Au 31 décembre 2024, 88,6% de nos encours, soit 391 333 513€, étaient classés Article 9. 11,40% étaient classés Article 8, soit 50 340 017€.

Silver Autonomie et Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole sont labélisés ISR¹. La SICAV nourricière Colville Invest (7 914 306,85€ d'encours au 31/12/2024) ne dispose pas du label ISR mais est investie à hauteur de 85% dans le fonds Silver Autonomie qui dispose lui du label ISR.

¹ Voir Annexe I – Lexique

III. Annexes

Annexe I : Lexique

SFDR

La classification des fonds au sens de la réglementation européenne SFDR « Sustainable Finance Disclosure Regulation » entrée en vigueur en mars 2021 :

- Article 6 : fonds ne faisant pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'ayant pas d'objectif d'investissement durable
- Article 8 : fonds faisant la proposition de caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Article 9 : fonds ayant un ou des objectifs d'investissement durable

Label ISR « Investissement Socialement Responsable »

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances pour concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises de tout secteur d'activité économique et les entités publiques qui contribuent au développement durable.

KPI

KPI est un acronyme issu de l'anglais, signifiant key performance indicator. En français, on parle d'indicateur clé de performance (ICP).

Proxy voting

Le proxy voting est une forme de vote par laquelle un membre d'un organe de décision peut déléguer son pouvoir de vote à un représentant, pour permettre un vote en son absence.

B Corp

La certification « B Corp » est une norme internationale indépendante attribuée par l'organisme sans but lucratif « B Lab ». Elle récompense les sociétés commerciales qui répondent à des exigences sociétales, environnementales, de gouvernance et de transparence envers le public.

Public Benefit Corporation

Une « Public Benefit Corporation » est une forme d'entreprise américaine. En plus de la recherche du profit, elle souhaite avoir un impact positif sur la société, les travailleurs, la communauté et l'environnement.